

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de FRANCE FORCE OUVRIÈRE



« *Quand je revendique, c'est pour construire* »

Saint-Laurent Blangy, le 4 décembre 2013

Sapeurs-pompiers : le secours à personnes c'est notre métier !

Dans un article paru dans *Le petit journal du Tarn et Garonne*, en date du 24 novembre 2013, nous pouvons constater que les attaques de l'association Samu Urgences de France contre les sapeurs-pompiers continuent, et en particulier les allégations mensongères et diffamatoires contre les infirmiers de sapeurs-pompiers. Les propos des Dr Braun, Pr Gueugniaud, Dr Mardegan et Dr Giroud y sont repris (<http://www.lepetitjournal.net/Tarn-et-Garonne/011016-82381-Une-journee-de-debat-avec-Samu-Urgences-de-France.html>).

On peut y lire, que pour le Docteur Giroud, « **ces derniers [les infirmiers de sapeurs-pompiers] n'ont pas les outils, les compétences ni la mission de faire des analyses de besoin en matière de santé. Tout ceci se fait dans le désordre et aujourd'hui, le désordre n'est plus acceptable ! L'infirmière crée un retard à l'intervention médicale car les pompiers appliquent des protocoles de soins définis en interne et qui ne sont pas ceux de la société française de médecine d'urgence qui, à nos yeux, est la référence** ».

Et il poursuit : " **Laisser faire des choses aux infirmières qu'elles n'ont en réalité pas le droit de faire, cela peut faire perdre du temps mais aussi des chances au patient.** ".

Le Professeur Pierre-Yves Gueugniaud va même plus loin : " *on mélange deux choses différentes, le secourisme et la médecine d'urgence* ".

Si ces paroles sont avérées, nous vous invitons, messieurs, à davantage de prudence lorsque vous vous exprimez. Etre Docteur en médecine ne vous dispense pas si ce n'est de réflexion au moins d'honnêteté !

Les infirmiers n'auraient « *pas les outils, ni la mission, ni les compétences de faire des analyses en matière de santé* » ? Contre-vérité. C'est la base même du métier d'infirmier ! Que vous insultiez les infirmiers n'est pas si grave. Ce qui l'est en revanche c'est que vous méconnaissiez leur rôle, vous qui êtes censés travailler à leurs côtés ; mais peut-être n'en rencontrez-vous plus suffisamment ?

Si vous cherchez des infirmiers de sapeurs-pompiers, intéressez-vous au secours d'urgence quotidien, le vrai, celui qui fait travailler en collaboration sincère tous les acteurs !

Tout ceci se fait dans le « *désordre* » ? Contre-vérité. Les infirmiers de sapeurs-pompiers respectent le code de la santé publique car ce sont des professionnels de santé. Ils appliquent depuis près de 20

Proposer- négocier-contracter

snspp-pats@snspp.fr Tél. : 05 56 83 08 18
34 rue Nelly Deganne – 33 120 Arcachon
[www. Snspp-pats.com](http://www.Snspp-pats.com)

unssp-fo@fosps.com Tél. : 06 62 05 73 23
153-155 rue de Rome 75017 PARIS
www.fo-sdis.org

ans des protocoles de soins d'urgence rédigés par des médecins en conformité avec les données de la science. Ils sont des moyens du Service Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), encadrés par des médecins et des cadres de santé, dont la mission est de délivrer des secours organisés. Les protocoles de la Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU) sont à vos yeux une référence ? Pour notre part nous ne reconnaissons pas ces recommandations intitulées « L'infirmier diplômé d'Etat seul face à une situation de détresse médicale » car elles sont entachées de fraudes méthodologiques et de conflits d'intérêt. La Haute Autorité de Santé (HAS) a d'ailleurs refusé de leur accorder son label méthodologique.

« *L'infirmière crée un retard à l'intervention médicale* » ? Contre-vérité. C'est le médecin régulateur qui déclenche les moyens médicaux, pas l'infirmier sapeur-pompier. En revanche oui, c'est vrai, l'infirmier peut pratiquer une antalgie pour soulager les victimes, ou débiter la réanimation spécialisée des arrêts cardiaques. Est-ce cela que vous appelez une « *perte de chances pour le patient* » ? Si ce modèle paramédical, qui est la norme partout ailleurs dans le monde, est si dangereux, pourquoi essayez-vous de le copier en créant des « infirmiers correspondant SAMU » et des « SMUR paramédicalisés » ?

Concernant les hélicoptères (que désormais vous n'appellez plus hélicoptères mais bien Heli-Smur), on s'indigne que « l'on assiste à une floraison de structures qui ne dépendent pas de la santé »... Le comble de la malhonnêteté ! Les hélicoptères de la sécurité civile existent depuis 1957, et vous voudriez faire croire que les quelques machines louées depuis quelques années seulement à des opérateurs privés par des agences régionales de santé (ARS) dans lesquelles vous exercez un lobbying éhonté seraient LA réponse satisfaisante ? Cela n'est plus une contre-vérité, c'est un mensonge ! Pendant des années la sécurité civile vous a fait bénéficier de ses hélicoptères, maintenant que vous avez une solution plus onéreuse vous les boudez ?

Allons, il faut raison garder !

Pourquoi, par honnêteté intellectuelle, ne dévoilez-vous pas les véritables motifs de vos attaques répétitives basées sur des arguments faux, mensongers et volontairement alarmistes ?

Les voici en partie ces raisons :

- Vous défendez un modèle « tout » médical sans vouloir évaluer sa pertinence,
- Vous refusez de penser l'accès aux secours et aux soins par une autre entrée que le médecin
- Vous essayez, sous couvert d'une science médicale que vous tentez d'influencer, de reconstruire un outil de secours d'urgence identique en grande partie à celui de la sécurité civile française, qui serait uniquement et exclusivement à votre main ; tout cela en cachant les coûts aux élus qui gèrent l'argent public.
-

Vous niez tout système dont vous ne seriez les maîtres.
Il est temps peut être d'apprendre l'humilité et de partager plutôt que d'opposer,
de rassembler plutôt que de détruire
et surtout et c'est peut être le plus important,
de rester honnête intellectuellement.

Le Syndicat National des Sapeurs-Pompiers
Professionnels
et des Personnels Administratifs, Techniques et
Spécialisés
Force Ouvrière